

L'an deux mille dix-neuf, le 15 juillet, le Conseil municipal d'AGONAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Christelle BOUCAUD, Maire d'AGONAC.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

PRÉSENTS : Mme BOUCAUD Christelle, M. AUJOUX David, Mme BOUTHIER Séverine, M. BOUTHIER Serge, M. COURTEY François, Mme JERVAISE Marie-Christine, Mme LUQUAIN Bernadette, Mme PAPON Nathalie, Mme MARIN Florence, M. NADE Stéphane, M. RONGIERAS Michel, M Pierre-Olivier COULOUMY, M Bruno DE GUIGNE, Mme DUBOS Eve,

Absents : M. COUSTILLAS Romain, M. DA CRUZ Guy, M. GAILLARD Philippe, M. LANDUYT Eric, Mme MEUNIER Caroline, Mme DUBOS Eve,

Convocation du 08 juillet 2019.

Secrétaire de séance : Mme LUQUAIN Bernadette.

Ordre du jour :

Session ordinaire

I) Administration générale

- Approbation du PV du 22 mai 2019
- Validation des avis de la Commission Administrative Paritaire pour disponibilité
- Validation de l'avenant du PEDT et autorisation de signature des documents (convention et charte Plan Mercredi)
- Proposition de recrutement poste d'adjoint technique/agent de maîtrise à 35 heures

II) Finances

- Décision modificative N°2 budget communal (régularisation bornes semi-enterrées incluant fonds de concours du Grand Périgueux)
- Avenants école maternelle
- Maison médicale demande de subvention au titre du FEADER.
- Demande d'emprunt

I) Administration générale

✓ Approbation du Procès-verbal du 22 mai 2019

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le PV du 22 mai 2019.

✓ Validation des avis de la Commission Administrative Paritaire pour une demande de disponibilité

Madame le Maire rappelle que la CAP (Commission Administrative Paritaire) a été saisie pour :

- le renouvellement d'une demande de disponibilité pour convenance personnelle
- une demande de disponibilité pour une durée d'une année à compter du 1^{er} septembre 2019 pour convenance personnelle.

Vu les avis favorables de la CAP en date du 28 juin 2019

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** les avis de la CAP ci-dessus énoncés.

✓ Validation de l'avenant du PEDT et autorisation de signature des documents (convention et charte Plan Mercredi)

Madame le Maire rappelle que par délibération N°43/2019 en date du 22 mai 2019, il a été validé le retour à la semaine à 4 jours. Il convient alors de faire un avenant au PEDT 2018/2021 et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et la charte du Plan Mercredi.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal **VALIDE** l'avenant du PEDT et **AUTORISE** Madame le Maire à signer les divers documents se rapportant à ce sujet .

✓ **Proposition de recrutement pour le poste d'adjoint technique/agent de maîtrise à 35 heures**

Madame le Maire indique que depuis le mois d'avril dernier, la responsable du restaurant scolaire est en arrêt maladie.

Vu le départ à la retraite d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} novembre,
Vu la réorganisation des services à la rentrée de septembre suite au retour de la semaine à 4 jours.

L'absence d'un responsable engendre de grandes difficultés, après avoir pris contact auprès du Centre de Gestion de Dordogne, Madame le Maire propose pour nécessité de service de créer un poste de responsable du service du restaurant scolaire à 35 heures à compter du 02 septembre 2019.

Les missions principales du poste seront :

- Organiser et gérer le déroulement des différents services de repas
- Elaborer et confectionner des menus équilibrés (180 couverts)
- Développer l'approvisionnement des denrées en circuit court local et bio
- Gérer les commandes et les stocks (gestion informatique)
- Elaborer un budget et assurer le suivi
- Contrôler la qualité du service rendu ainsi que le respect des règles et procédures.
- Encadrer les agents intervenants au restaurant scolaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** la création du poste de responsable du restaurant scolaire à 35 heures et le grade sera défini en fonction des candidatures.

II) Finances

✓ **Décision modificative N° 2 du Budget général**

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'inscrire la totalité de la valeur des bornes enterrées y compris la participation du Grand Périgueux. Elle propose également d'inscrire la totalité de l'emprunt sollicité auprès de la Banque postale sur le programme de la maison de santé. En fonction des subventions octroyées sur la maison de santé une nouvelle décision modificative sera prise.

Il convient pour ce faire de prendre la décision modificative suivante :

Art. budg.	Investissement Dépenses	Augmentation	Diminution	Art. budg.	Investissement Recettes	Augmentation	Diminution
				135251	Groupement Fisca Propre de regroupement	36 192,52 €	
2158 -2018001	Autres installations (bornes semi-enterrées)	36 192,52 €					
2313-201901	Construction maison médicale	500 000,00 €		1641-201901	Emprunt maison médicale	500 000,00 €	
	TOTAL	536 192,52 €	0,00 €		TOTAL	536 192,52 €	0,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal **ACCEPTE** cette décision et **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches en ce sens.

Eve DUBOS arrive pour aborder les points suivants

✓ **Avenants école maternelle**

a) **Avenant N°1 LOT N°11 VRD**

Madame le Maire explique les demandes de modifications qui ont été apportées sur le lot N°11 VRD :

- arrosage automatique des arbres
- drainage des eaux de toiture
- allée piétonne côté pignon Est de l'école
- criblage des terres

Le montant initial du marché est de :	147 828 € 00 HT
Le montant de ces modifications	13 400 € 50 HT
Le nouveau montant du marché est de	161 228 € 50 HT
Soit	193 474 € 20 TTC

b) : Avenant N°1 LOT N°04 Serrurerie

Madame le Maire explique les demandes de modifications qui ont été apportées sur le lot N°04 Serrurerie :

- Vitrages en châssis fixes remplacés par vitrages feuilletés
- adaptation du portillon pour vidéo et ferme porte

Le montant initial du marché est de :	71 445 € 00 HT
Le montant de ces modifications	1 582 € 00 HT
Le nouveau montant du marché est de	73 027 € 00 HT
Soit	87 632 € 40 TTC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTE** ces avenants et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents en ce sens.

✓ **Maison de santé demande de subvention au titre du FEADER**

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FEADER pour la maison de santé, pour un montant de travaux de 594 437 € 50 HT.

Le plan financier proposé est le suivant :

- DETR	104 700 € 00
- Conseil Départemental	30 019 € 00
- Fonds stratégiques EPCI	50 000 € 00
- FEADER	310 550 € 00
- Autofinancement	99 168 € 50

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** ce plan de financement et **ACCEPTE** cette proposition.

✓ **Demande d'emprunt**

Madame le Maire rappelle qu'à ce jour les taux d'emprunts sont relativement bas et propose de contracter un emprunt pour un montant de 500 000 € dans l'attente de notifications des montants alloués pour le projet de la maison de santé. Comme indiqué dans la décision modificative N°2, dès la réception de notifications de celles-ci, une décision modificative sera prise afin de ventiler l'emprunt comme il se doit.

Après avoir pris connaissance des offres de la Caisse d'épargne, du Crédit agricole et de la banque postale et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal **DÉCIDE** de retenir l'offre de la Banque postale. Pour une durée de 20 ans au taux fixe annuel de 0.96 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Et AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches en ce sens et à signer tous documents.

La séance est levée à 22 H 00

Le Maire,
Christelle BOUCAUD